



EAGLE

Eco Activists for Governance and Law Enforcement

Sénégal

Tel : +221 77 375 57 71

<https://eagle-senegal.org/>

<http://www.eagle-enforcement.org/>

Rapport d'Activités Juillet 2019

Sommaire

Points principaux.....	2
1 Investigations.....	3
2 Opérations.....	4
3 Légal.....	6
4 Media.....	9
5 Management.....	12
6 Relations extérieures.....	12
7 Conclusion.....	13

Points principaux

- Transition administrative ONG WARA-ONG EAGLE. L'ONG WARA a quitté la franchise EAGLE. EAGLE USA a installé une antenne au Sénégal (EAGLE SENEGAL) pour poursuivre la lutte contre la criminalité faunique. En Juillet 2019 l'implantation de EAGLE Sénégal est en cours. EAGLE Sénégal continue à suivre le processus de signature initié d'un nouvel accord de partenariat avec le Ministère sénégalais de l'Environnement et du Développement Durable ainsi qu'un accord de partenariat inédit avec la Direction Générale de la Police Nationale (DGPN) du Sénégal.
- **Le 1^{ER} Juillet 2019**, deux enquêteurs sont entrés en test au sein de l'équipe EAGLE Sénégal.
- **Le 25 Juillet 2019**, dans la région de Kolda à 11 h 45 mn, une opération mixte a été menée par la Direction des Parcs Nationaux avec l'appui de l'ONG EAGLE et les éléments du commissariat urbain de Kolda. Cette opération a permis l'interpellation d'une (01) personne de nationalité sénégalaise dénommée Mamady BALDE dans un restaurant du Centre-Ville de Kolda en flagrant délit de détention, circulation, importation et tentative de commercialisation illégale d'une (01) peau de lion, d'une (1) peau de léopard et de 2 peaux de crocodiles dissimulées dans un sac à mil et un sac à dos. Les espèces saisies sont protégées au Sénégal par la loi n° 86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la protection de la faune. A la suite de cette interpellation, une perquisition a été effectuée au niveau de sa boutique sise à Diaobe (80Km de Kolda) ce qui a permis de saisir en plus des espèces susnommées, une(1) peau de crocodile, une(1) peau de python, trois (3) peaux de mangoustes, deux (2) peaux de loutres, deux (2) peaux de serval, une (1) peau de civette, une (1) peau de Guib Harnaché, une (1) peau de babouin Guinée, une (1) peau de singe. Le total des produits saisis est estimé à une valeur de 1.500.000 FCFA. Le dénommé Mamady BALDE a ensuite été conduit au commissariat urbain de Kolda où il a été auditionné et placé en garde à vue à la chambre de sûreté du commissariat urbain de Kolda. Après 24 heures de garde à vue, le mis en cause a été déféré au Parquet du Tribunal de Grande Instance de Kolda le 26 Juillet 2019 et a fait l'objet d'un retour de parquet. Le 29 Juillet 2019, il a été présenté à nouveau au Procureur de la République de Kolda et placé sous mandat de dépôt puis conduit à la Maison d'Arrêt et de Correction de Kolda. La date de son audience est fixée au 01 août 2019.
- **Le 25 Juillet 2019**, toujours dans la région de Kolda à 12 h 35 mn, une opération mixte a été menée par la Direction des Parcs Nationaux avec l'appui de l'ONG EAGLE et les éléments du commissariat urbain de Kolda. Cette opération a permis l'interpellation de deux (02) personnes de nationalité sénégalaise dénommées Sadio BIAYE, Mamady GASSAMA dans un restaurant au Centre-Ville de kolda en flagrant délit de détention, circulation, importation et tentative de commercialisation illégale de 22 peaux de crocodiles d'une valeur de 2.200.000 FCFA dissimulées dans des sacs de riz. Les espèces saisies sont protégées au Sénégal par la loi n° 86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la protection de la faune. A la suite de cette interpellation, les

dénommés Sadio BIAYE, Mamady GASSAMA ont été conduits au commissariat urbain de Kolda où ils ont été auditionnés et placés en garde à vue à la chambre de sûreté du commissariat urbain de Kolda. Après 48 heures de garde à vue, les mis en cause ont été déféré au Parquet du Tribunal de Grande Instance de Kolda le 26 Juillet 2019 et ont fait l'objet d'un retour de parquet. Le 29 Juillet 2019, ils ont été présentés à nouveau au Procureur de la République de Kolda, et placé sous mandat de dépôt pour être conduits à la Maison d'Arrêt et de Correction de Kolda.

1 Investigations

Indicateur

Nombre d'investigations abouties à identification nouvelles cibles	10
Investigations ayant abouti à une opération	02
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	10

- **10** enquêtes ont permis l'identification de **10** nouvelles cibles durant le mois de Juillet 2019 dans **04** régions et portaient sur des espèces intégralement protégées. **02** investigations ont abouti à **02 opérations** portant sur des espèces protégées.



2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	02
Nombre de trafiquants arrêtés	03
Nombre de trafiquants en fuite	00

En juillet 2019, **02** opérations.

- **Le 25 Juillet 2019**, dans la région de Kolda à 11 h 45 mn, une opération mixte a été menée par un agent de la Direction des Parcs Nationaux avec l'appui de l'ONG EAGLE et les éléments du commissariat urbain de Kolda. Cette opération a permis l'interpellation d'une (01) personne de nationalité sénégalaise dénommée Mamady BALDE dans un restaurant du Centre-Ville de Kolda en flagrant délit de détention, circulation, importation et tentative de commercialisation illégale d'une (01) peau de lion, d'une (1) peau de léopard et de 2 peaux de crocodiles dissimulées dans un sac à mil et un sac à dos. Les espèces saisies sont protégées au Sénégal par la loi n° 86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la protection de la faune. A la suite de cette interpellation, une perquisition a été effectuée au niveau de sa boutique sise à Diaobe (80Km de Kolda) ce qui a permis de saisir en plus des espèces susnommées, une(1) peau de crocodile, une(1) peau de python, trois (3) peaux de mangoustes, deux (2) peaux de loutres, deux (2) peaux de serval, une (1) peau de civette, une (1) peau de Guib Harnaché, une (1) peau de babouin Guinée, une (1) peau de singe. Le total des produits saisis est estimé à une valeur de 1.500.000 FCFA. Le dénommé Mamady BALDE a ensuite été conduit au commissariat urbain de Kolda où il a été auditionné et placé en garde à vue à la chambre de sûreté du commissariat urbain de Kolda. Après 24 heures de garde à vue, le mis en cause a été déféré au Parquet du Tribunal de Grande Instance de Kolda le 26 Juillet 2019 et a fait l'objet d'un retour de parquet. Le 29 Juillet 2019, il a été présenté à nouveau au Procureur de la République de Kolda et placé sous mandat de dépôt puis conduit à la Maison d'Arrêt et de Correction de Kolda. La date de son audience est fixée au 01 août 2019



Le 25 Juillet 2019, toujours dans la région de Kolda à 12 h 35 mn, une opération mixte a été menée par un agent de la Direction des Parcs Nationaux avec l'appui de l'ONG EAGLE et les éléments du commissariat urbain de Kolda. Cette opération a permis l'interpellation de deux (02) personnes de nationalité sénégalaise dénommées Sadio BIAYE, Mamady GASSAMA dans un restaurant au Centre-Ville de Kolda en flagrant délit de détention, circulation, importation et tentative de commercialisation illégale de 22 peaux de crocodiles d'une valeur de 2.200.000 FCFA dissimulées dans des sacs de riz. Les espèces saisies sont protégées au Sénégal par la loi n° 86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la protection de la faune. À la suite de cette interpellation, les dénommés Sadio BIAYE, Mamady GASSAMA ont été conduits au commissariat urbain de Kolda où ils ont été auditionnés et placés en garde à vue à la chambre de sûreté du commissariat urbain de Kolda. Après 48 heures de garde à vue, les mis en cause ont été déféré au Parquet du Tribunal de Grande Instance de Kolda le 26 Juillet 2019 et ont fait l'objet d'un retour de parquet. Le 29 Juillet 2019, ils ont été présentés à nouveau au Procureur de la République de Kolda, et placé sous mandat de dépôt pour être conduits à la Maison d'Arrêt et de Correction de Kolda.



3 Légal

- Indicateur

<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison) 	<ul style="list-style-type: none"> • 00
<ul style="list-style-type: none"> • Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu) 	<ul style="list-style-type: none"> • 04 (Matar DRAME) à la maison d'arrêt de Reubess, (Mamady BALDE, Sadio BIAYE et Mamady GASSAMA) à la maison d'arrêt et de correction de Kolda
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci 	<ul style="list-style-type: none"> • 05, appel des cas Lopez et lopez cas espagnols Mamady BALDE, Sadio BIAYE et Mamady GASSAMA à Kolda
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de trafiquants ayant reçu leur décision de justice 	<ul style="list-style-type: none"> • 00

- **00** audience s'est tenue ce mois-ci avec 03 présumés trafiquants poursuivis. **03** trafiquants ont été en détention préventive. **00** décision de justice ce Mois-ci. **01** trafiquant purge une peine de prison et **00** trafiquant en fuite.

<ul style="list-style-type: none"> • Arrestation 	03 -Mamady BALDE - Sadio BIAYE et Mamady GASSAMA
<ul style="list-style-type: none"> • Audition 	03 (Mamady BALDE, Sadio BIAYE et Mamady GASSAMA)
<ul style="list-style-type: none"> • Gardés à vue 	03 (Mamady BALDE, Sadio BIAYE et Mamady GASSAMA)
<ul style="list-style-type: none"> • Déferrement au parquet 	03 (Mamady BALDE, Sadio BIAYE et Mamady GASSAMA)
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de condamnés 	00
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de visite en prison 	01
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de condamné ayant purgé leur peine 	00
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes actuellement en prison 	04 (Matar DRAME, Mamady BALDE, Sadio BIAYE et Mamady GASSAMA)
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jours passés en prison 	97 jours (Matar DRAME), 02 jours (Mamady BALDE, Sadio BIAYE et Mamady GASSAMA)

Au mois de Juillet, le département juridique a eu à assister à deux opérations. Il s'y ajoute que des actions ont été menées par le département juridique dans le cadre des compétences qui lui sont reconnues

- **Le 25 Juillet 2019**, dans la région de Kolda à 11 h 45 mn, une opération mixte a été menée par un agent de la Direction des Parcs Nationaux avec l'appui de l'ONG EAGLE et les éléments du commissariat urbain de Kolda. Cette opération a permis l'interpellation d'une (01) personne de nationalité sénégalaise dénommée Mamady BALDE, en Centre-Ville de Kolda en flagrant délit de détention, circulation, importation et tentative de commercialisation illégale d'une (01) peau de lion, d'une (1) peau de léopard et de 2 peaux de crocodiles d'une valeur de 1.200.000 FCFA dissimulées dans un sac à mil et un sac à dos.
- **Les espèces saisies sont protégées au Sénégal par la loi n° 86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la protection de la faune.**
- À la suite de cette interpellation, une perquisition a été effectuée au niveau de sa boutique sise à Diaobe (80Km de Kolda) ce qui a permis de saisir en plus des espèces susnommées, une(1) peau de crocodile, une(1) peau de python, trois (3) peaux de mangoustes, deux (2) peaux de loutres, deux (2) peaux de serval, une (1) peau de civette, une (1) peau de Guib Harnaché, une (1) peau de babouin Guinée, une (1) peau de singe.
- Le total des produits saisis est estimé à une valeur de 1.500.000 FCFA. Le dénommé Mamady BALDE a ensuite été conduit au commissariat urbain de Kolda où il a été auditionné et placé en garde à vue à la chambre de sûreté du commissariat urbain de Kolda. Après 24 heures de garde à vue.
- Le mis en cause a été déféré au Parquet du Tribunal de Grande Instance de Kolda le 26 Juillet 2019 et a fait l'objet d'un retour de parquet.
- Le 29 Juillet 2019, il a été présenté à nouveau au Procureur de la République de Kolda et placé sous mandat de dépôt pour être conduit à la Maison d'Arrêt et de Correction de Kolda.

La date de son audience a été fixée au 01 Août 2019,

- **Le 25 Juillet 2019**, toujours dans la région de Kolda à 12 h 35 mn, une opération mixte a été menée par un agent de la Direction des Parcs Nationaux avec l'appui de l'ONG EAGLE et les éléments du commissariat urbain de Kolda.
- Cette opération a permis l'interpellation de deux (02) personnes de nationalité sénégalaise dénommées Sadio BIAYE, Mamady GASSAMA en Centre-Ville de Kolda en flagrant délit de détention, circulation, importation et tentative de commercialisation illégale de 22 peaux de crocodiles d'une valeur de 2.200.000 FCFA dissimulées dans des sacs de riz.
- **Les espèces saisies sont protégées au Sénégal par la loi n° 86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la protection de la faune.**
- À la suite de cette interpellation, les dénommés Sadio BIAYE, Mamady GASSAMA ont été conduits au commissariat urbain de Kolda où ils ont été auditionnés et placés en garde à vue à la chambre de sûreté du commissariat urbain de Kolda.
- Après 48 heures de garde à vue, les mis en cause ont été déféré au Parquet du Tribunal de Grande Instance de Kolda le 26 Juillet 2019 et ont fait l'objet d'un retour de parquet.
- Le 29 Juillet 2019, ils ont été présentés à nouveau au Procureur de la République de Kolda, et placé sous mandat de dépôt pour être conduits à la Maison d'Arrêt et de Correction de Kolda.

La date de leur audience a été fixée au 01 Août 2019

- **Dans le cadre de ses autres compétences, le département juridique a procédé à :**
 - La rencontre avec le détenu Matar DRAME, au niveau de la maison d'arrêt et de correction de Rebeuss (Dakar) dans le cadre de la procédure EAGLE
 - Une visite de sensibilisation auprès du Président du Tribunal d'Instance de Sédhiou, et du Commissaire de Police de Sédhiou.
 - Une visite de sensibilisation auprès de 2 (deux) substituts du Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance de Diourbel, du Président du Tribunal d'Instance de Diourbel, et du Délégué du Procureur de Mbacke.
 - La rencontre avec le Directeur Adjoint des Affaires Criminelles et des Grâces au Ministère de la Justice.
 - Suivre la formation de la juriste en test.

4 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 24			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
0	0	16	8

16 pièces internet et **08** pièces papiers ont été produites en juillet 2019

- **Opérations du 25/07/19 Kolda : Mamady Baldé, Sadio Biaye et Mamady Gassama**

1. <https://www.enqueteplus.com/content/criminalite-faunique-kolda-trois-individus-interpell%C3%A9s-avec-52-peaux-d%E2%80%99esp%C3%A8ces-sauvages>
2. <http://www.rewmi.com/criminalite-faunique-3-personnes-arretees-a-kolda.html>
3. <https://actusen.sn/criminalite-faunique-trois-trafiquants-interpelles-a-kolda/>
4. <https://www.senepius.com/societe/des-peaux-danimaux-saisies-3-personnes-interpellees>
5. <https://news.sen360.sn/actualite/criminalite-faunique-a-kolda-trois-individus-interpelles-avec-52-peaux-d-039-especes-sauvages-protegees-1322093.html>
6. <https://theworldnews.net/sn-news/criminalite-faunique-3-personnes-arretees-a-kolda>
7. <https://sunugal24.net/kolda-3-hommes-arretes-pour-trafic-de-peau-de-betes/>
8. <https://xibaaru.sn/2019/07/27/kolda-trois-trafiquants-de-peaux-de-bete-arretes/>
9. <http://dakarbuzz.net/trafic-de-peaux-de-bete-trois-3-delinquants-tombent-a-kolda/>
10. https://www.leral.net/Trafic-de-peaux-de-bete-3-delinquants-tombent-a-Kolda_a254919.html
11. https://www.vipeoples.net/Trafic-de-peaux-de-bete-3-delinquants-tombent-a-Kolda_a68577.html
12. <https://www.bonjourdakar.com/trafic-de-peaux-de-bete-trois-3-delinquants-tombent-a-kolda/>
13. https://senego.com/trafic-de-peaux-de-bete-trois-3-delinquants-tombent-a-kolda_953418.html
14. <https://thieydakar.net/criminalite-faunique-des-trafiquants-tombent-a-kolda/>
15. https://www.senenews.com/actualites/trafic-despeces-protegees-arrestation-de-03-malfaiteurs-a-kolda_281343.html
16. <http://lejournaldedakar.com/lejdd/2019/07/26/kolda-trois-presumes-trafiquants-de-faune-arretes/>

- Quelques exemples de Presse internet :

ACCUEIL | VIDEO | PHOTOS | EDITO | ANALYSE | CHRONIQUE
 à la politique à l'économie à la société à l'International

CRIMINALITE FAUNIQUE A KOLDA
Trois individus interpellés avec 52 peaux d'espèces sauvages protégées

Page 17 sur 219 - 21/04



ENQUÊTE+

Les forces de l'ordre de la région de Kolda ont mis la main, jeudi dernier, sur 3 individus qui détenaient par-devers eux 52 peaux de 11 espèces sauvages protégées dont un lion et un léopard.

Sous la houlette du procureur de la République de Kolda, un important dispositif d'interpellation et de perquisition a été déployé par la Direction des parcs nationaux et les éléments de police du commissariat de Kolda, avec l'appui de la Brigade régionale des stupéfiants de la gendarmerie territoriale de Diaobé et d'Eagle Sénégal, pour stopper les activités commerciales illégales de 3 présumés trafiquants de faune en provenance de Diaobé et de Sédiou, durant la journée du jeudi dernier.

Selon nos informations, cette opération a permis de saisir une peau de lion, une de léopard, 26 de crocodiles de "belles tailles" et 7 autres espèces intégralement protégées. Soit un total de 52 peaux de 11 espèces sauvages protégées et bénéficiant de la protection internationale de la Convention de Washington que le Sénégal a ratifiée.

Selon toujours nos informations, il s'agit d'une bien triste liste d'animaux sauvages qui, d'après l'état de putréfaction des peaux, ont été abattus, il y a moins d'un mois, mais aussi et surtout, que le Sénégal reste une plaque tournante importante du trafic de peaux d'animaux sauvages protégés en Afrique de l'Ouest.

Quant aux mis en cause, ils font l'objet d'audition sur les faits qui leur sont reprochés par les forces de l'ordre. Si leur culpabilité est avérée, ils risquent une peine d'emprisonnement et de fortes amendes, selon l'article L32 du Code de la chasse et de l'environnement portant sur la détention, la circulation et la commercialisation d'espèces protégées.

Selon toujours nos informations, l'enquête sur cette affaire a permis de mettre à jour une nouvelle branche d'un réseau transfrontalier de trafic de faune protégée, déjà connue dans le sud du pays, œuvrant entre le Sénégal, la Guinée-Bissau, la Guinée et la Gambie.

ACCUEIL | ENQUÊTES | POLITIQUE | SPORTS | SOCIÉTÉ | PEOPLES | INTERNATIONAL | PLUS

Logo: XI BAA RU

Accueil | Exclusivités | Politique | Sports | Société | Peoples | International | Plus

Home » Société » Kolda : trois trafiquants de peaux de bête arrêtés

Annonce fermée par Google
 Bloquer l'annonce - Pourquoi cette annonce ?

Kolda : trois trafiquants de peaux de bête arrêtés

3 | Ebano - Mercredi 27 Juin 2019



Les activités délictueuses des trois trafiquants supposés de peaux d'espèces protégées ont été stoppées dans la journée du jeudi par la direction des Parcs nationaux, les éléments de police du commissariat de Kolda, avec l'appui de la Brigade régionale des stupéfiants de la gendarmerie territoriale de Diaobé et Eagle Sénégal.

Annonce fermée par Google
 Bloquer l'annonce - Pourquoi cette annonce ?

Ces services ont opéré une saisie de diverses peaux d'espèces protégées à Kolda. La traque aux trafiquants d'espèces protégées continue de produire des résultats avec l'arrestation des délinquants présumés.

Ainsi, la direction des Parcs nationaux, les éléments de police du commissariat de Kolda, avec l'appui de la Brigade régionale des stupéfiants de la gendarmerie territoriale de Diaobé et Eagle Sénégal à l'aide du déploiement d'un «important dispositif d'interpellation et de perquisition», ont mis fin aux «activités commerciales illégales de trois (3) présumés trafiquants de faune, respectivement en provenance de Diaobé et Sédiou», dans la région de Kolda.

Toute cette opération s'est déroulée «sous la houlette du procureur de la République de Kolda», annonce un communiqué du projet Eagle Sénégal. Les trois interpellés sont, informe le document d'Eagle Sénégal, actuellement retenus par les forces de l'ordre sur les faits qui leur sont reprochés. Au regard de

- Quelques exemples de Presse papier :

CRIMINALITÉ FAUNIQUE Saisie de peaux d'espèces protégées

3 trafiquants tombent à Kolda

Les activités délictueuses des trois trafiquants soupçonnés de posséder des espèces protégées ont été stoppées lors la journée de ce jeudi par la direction des Parcs Nationaux, les éléments de police du commissariat de Kolda, avec l'appui de la brigade régionale des stupéfiants de la gendarmerie territoriale de Diourbel et Bagle Sénégal. Ces services ont opéré une saisie de diverses peaux d'espèces protégées à Kolda.

Par Ibrahim C. DIAWA

La traque aux trafiquants d'espèces protégées continue de prendre des tournants avec l'arrestation des éléments présumés. Hier, la direction des Parcs Nationaux, les éléments de police du commissariat de Kolda, avec l'appui de la brigade régionale des stupéfiants de la gendarmerie territoriale de Diourbel et Bagle

Senegal, représentant un total de 52 peaux de 11 espèces animales protégées et bénéficiaires de la protection internationale de la Convention de Washington ont été saisis à cet effet. La liste de protection des peaux, fait connaître le commissariat d'Etat Spécial, est une preuve qui sera les accusés. Les éléments de la brigade régionale des stupéfiants de la gendarmerie territoriale de Diourbel et Bagle Sénégal, ont saisi les peaux qui ont été saisis au cours de la journée de ce jeudi par les services de la brigade régionale des stupéfiants de la gendarmerie territoriale de Diourbel et Bagle Sénégal. Les services ont opéré une saisie de diverses peaux d'espèces protégées à Kolda.

Les trois individus ont été arrêtés le lendemain à Kolda. Les services de la brigade régionale des stupéfiants de la gendarmerie territoriale de Diourbel et Bagle Sénégal, ont saisi les peaux qui ont été saisis au cours de la journée de ce jeudi par les services de la brigade régionale des stupéfiants de la gendarmerie territoriale de Diourbel et Bagle Sénégal. Les services ont opéré une saisie de diverses peaux d'espèces protégées à Kolda.

Une peau de crocodile

Les services de la brigade régionale des stupéfiants de la gendarmerie territoriale de Diourbel et Bagle Sénégal, ont saisi les peaux qui ont été saisis au cours de la journée de ce jeudi par les services de la brigade régionale des stupéfiants de la gendarmerie territoriale de Diourbel et Bagle Sénégal. Les services ont opéré une saisie de diverses peaux d'espèces protégées à Kolda.

Journal Le Quotidien du Samedi 27 Juillet 2019

CRIMINALITÉ FAUNIQUE

Une nouvelle branche de trafic transfrontalier découverte

LA CRIMINALITÉ faunique a encore de beaux jours au Sénégal. Dans un communiqué de presse reçu hier à la rédaction de 24 heures, on annonce la découverte d'une nouvelle branche d'un réseau de trafiquants de faune protégée déjà connu. Jeudi 25 juillet, un important dispositif d'interpellation et de perquisition mené sous la houlette du Procureur de la République de Kolda, a été déployé entre la Direction des Parcs Nationaux, les éléments de Police du Commissariat de Kolda avec l'appui de la Brigade Régionale des Stupéfiants de la Gendarmerie Territoriale de Diourbel et Bagle Sénégal. Trois individus ont été interpellés pour détention, la circulation et la commercialisation d'espèces protégées et des interrogatoires menés. «Les enquêtes sur cette affaire ont permis de mettre à jour une nouvelle branche d'un réseau de trafic de faune protégée transfrontalier déjà connu dans le sud du pays, courant entre le Sénégal, la Guinée Bissau, la Guinée Conakry et la Gambie, informe le communiqué.

En attendant le démantèlement de ce nouveau réseau, les trois individus qui ont été interpellés respectivement une peau de léopard, 26 peaux de crocodiles de belles tailles et 7 autres espèces intégralement protégées représentant un total de 52 peaux de 11 espèces animales protégées et bénéficiaires de la protection internationale de la Convention de Washington que le Sénégal a ratifiée.

Aucun bien-être d'individus sauvages n'a été constaté. Il n'y a eu aucune perte d'individus sauvages. Il n'y a eu aucune perte d'individus sauvages. Il n'y a eu aucune perte d'individus sauvages.

Opération, les autorités ont procédé à la saisie d'une peau de lion, 1 peau de léopard, 26 peaux de crocodiles de belles tailles et 7 autres espèces intégralement protégées représentant un total de 52 peaux de 11 espèces animales protégées et bénéficiaires de la protection internationale de la Convention de Washington que le Sénégal a ratifiée.

Aucun bien-être d'individus sauvages n'a été constaté. Il n'y a eu aucune perte d'individus sauvages. Il n'y a eu aucune perte d'individus sauvages.

Journal 24 heures du 27 Juillet 2019

5 Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	01
Nombre de media en test	00
Nombre d'enquêteur en test	02
Nombre de comptable en test	01
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...)	00
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	00

- Transition administrative ONG WARA-ONG EAGLE. L'ONG WARA a quitté la franchise EAGLE. EAGLE USA a installé une antenne au Sénégal (EAGLE SENEGAL) pour poursuivre la lutte contre la criminalité faunique. En Juillet 2019 l'implantation de EAGLE Sénégal est en cours. EAGLE Sénégal continue à suivre le processus de signature initié d'un nouvel accord de partenariat avec le Ministère sénégalais de l'Environnement et du Développement Durable ainsi qu'un accord de partenariat inédit avec la Direction Générale de la Police Nationale (DGPN) du Sénégal.
- Le 1^{ER} Juillet 2019, deux enquêteurs sont entrés en test au sein de l'équipe EAGLE Sénégal.
- Dépôt du document relatif au programme d'investissement de EAGLE à la Préfecture de Dakar

6 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres/échanges		12	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
04	04	01	03

Dans le cadre des bonnes relations avec nos Hauts Partenaires, du suivi de l'accord de collaboration ou des demandes de nouvelles collaborations, EAGLE a procédé à des rencontres et réunions en juillet 2019 :

1. Mr le Procureur de la République auprès du Tribunal de Grande Instance de Kolda.
2. Mr Commissaire du Commissariat Urbain de Kolda et son adjoint.
Mr le Directeur Général de l'Office Central de Répression du Trafic Illégal de Stupéfiants (OCRTIS)
3. Les représentants de la fondation Born Free pour une étude sur la criminalité faunique
4. Mr le Directeur de la Faune qui est aussi le point focal de la CITES au Sénégal, à la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et Conservation des Sols (DEFCCS).
5. Mr le Brigadier-Chef de la Brigade Territoriale de la Gendarmerie de Diaobé
6. Mr le Directeur Adjoint des affaires Criminelles du Ministère de la Justice
7. Mr le Responsable du bureau des ONG de la Préfecture de Dakar
8. Mr le Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance de Diourbel
9. Mr le Président du Tribunal d'Instance de Diourbel
10. Mr le Délégué du Procureur de Mbacke.
11. Mr le Président du Tribunal d'Instance de Sédhiou
12. Mr le Commissaire de Police de Sédhiou.

7 Conclusion

Le mois de juillet 2019 est marqué la réalisation de deux opérations de lutte contre la criminalité faunique à Kolda grâce à une collaboration inédite dans cette région entre la Direction des parcs nationaux, la police et EAGLE Sénégal. Pour atteindre ses objectifs, EAGLE Sénégal a enregistré l'entrée de deux enquêteurs en test. Des rencontres importantes ont été organisées afin de renforcer l'implantation de EAGLE au Sénégal et par ricochet la lutte contre la criminalité faunique. La réorganisation de l'équipe est toujours en cours. Le mois d'août sera abordé dans la même dynamique pour les opérations et les démarches nécessaires à l'assise administrative et au développement des partenaires du projet EAGLE Sénégal.